

Règlement du jeu de piste « Panique chez le marchand de Glace ! » **Le Touquet-Paris-Plage**

Article 1 : Organisation du jeu

Le jeu de piste est organisé par l'**Office de Commerce – Le Touquet & Co** dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville – Boulevard Daloz 62520 Le Touquet-Paris-Plage. Ce jeu se déroulera **du Samedi 27 juin 2026 à 9h au Dimanche 19 juillet 2026 à 18h**. Il vise à proposer une activité ludique aux enfants jusqu'à 12 ans à travers une découverte des vitrines des commerçants participants et une sensibilisation à la lecture ; en lien avec l'évènement Polartifice.

Article 2 : Conditions de participation

Le jeu est ouvert à **tous les enfants jusqu'à 12 ans révolus**.

La participation d'un enfant implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Une seule participation par enfant est autorisée.

Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 3 : Principe du jeu

Les enfants souhaitant participer au jeu doivent retirer un bulletin auprès de l'Office de Tourisme, ils sont invités à parcourir les commerces participants afin d'observer leurs vitrines et de résoudre l'énigme figurant sur le bulletin de participation.

Les réponses sont visibles dans les vitrines des commerces partenaires identifiés par l'affiche de l'opération.

Une fois l'énigme résolue, le bulletin de participation doit être complété avec :

- le nom et prénom de l'enfant ;
- sa date de naissance ;
- les coordonnées d'un parent ou représentant légal (téléphone et/ou e-mail) ;
- la réponse à l'énigme.

Le bulletin doit être déposé dans l'urne prévue à cet effet située à l'Office de Tourisme **avant chaque vendredi 16h** pour participation au tirage de la semaine.

Article 4 – Désignation des gagnants

Chaque vendredi à 16 h, un tirage au sort est effectué parmi l'ensemble des bulletins correctement complétés et comportant la bonne réponse à l'énigme.

Le nombre de gagnants par tirage est fixé à 5 gagnants.

Le tirage est réalisé par l'Office de Commerce.

Article 5 – Lots

Les gagnants remportent des lots offerts par les partenaires de la Médiathèque et de l'évènement Polartifice.

La nature des lots peut varier d'une semaine à l'autre.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, échange, remboursement ou contrepartie financière.

Article 6 – Information des gagnants

Les gagnants sont contactés par téléphone ou par e-mail via les coordonnées renseignées sur le bulletin de participation.

Sans réponse dans un délai de 1 mois à compter de la prise de contact, l'organisateur se réserve le droit d'attribuer le lot à un autre participant.

Article 7 – Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des bulletins de participation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

Article 8 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du jeu sont destinées exclusivement à l'organisation du jeu et à la remise des lots.

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de l'opération puis supprimées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Les parents ou représentants légaux disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données concernant leur enfant.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le règlement est consultable auprès de l'Office de Tourisme et sur le site internet de la Ville.

Fait au Touquet-Paris-Plage, le 26/06/2026